



VOUS PARTEZ EN EUROPE (1)

en vigueur dans le pays qui vous accueille. Pour d'Assurance Maladie. vous faciliter la vie, demandez la carte européenne médicaux* sont pris en charge, selon la législation Vous êtes couvert par l'Assurance Maladie et vos frais

Formalités avant votre départ

d'assurance maladie, valable 1 an. votre caisse d'Assurance Maladie la carte européenne Au moins deux semaines avant de partir, demandez à

Elle atteste de vos droits à l'Assurance Maladie française

Si vous n'avez pas le temps de l'obtenir avant de partir remplacement, valable 3 mois. votre caisse vous délivre un certificat provisoire de A chacun sa carte! Chaque membre de la famille

doit avoir la sienne, y compris vos enfants de

moins de 16 ans.

Comment vous faire rembourser

du service public, vous présentez votre carte provisoire de remplacement). européenne d'assurance maladie (ou votre certificat Chez le médecin, le pharmacien et dans les hôpitaux

Selon le pays où vous séjournez :

 vous n'avez pas besoin de faire l'avance des frais médicaux*, ou

> et indemnités journalières* Arrêt maladie

indemnités journalières*, pendant un séjour à l'étranger. Vous pouvez percevoir, sous certaines conditions, des

d'Assurance Maladie travail dans les 48 heures à votre caisse Pour en bénéficier, adressez votre avis d'arrêt de

qui vous verse vos indemnités journalières* C'est ensuite votre caisse d'Assurance Maladie française

Cas particuliers

caisse d'Assurance Maladie française, dans la limite des tarifs forfaitaires français. et que vous n'avez pas la nationalité d'un pays Si vous partez en vacances au Danemark, en vos frais médicaux* sont remboursés par votre Economique Européen, ou la nationalité suisse membre de l'Union Européenne, de l'Espace Norvège, en Islande, au Liechtenstein ou en Suisse

Chaque pays est différent! Pour vous informer: contactez votre caisse, ou consultez le site de 'Assurance Maladie: www.ameli.fr

pourrez pas recevoir d'indemnités journalières*. En cas d'arrêt de travail pendant votre séjour, vous ne

vous êtes remboursé sur place, par l'organisme de Sécurité sociale du pays

nouveaux horizons : vous préparez vos prochaines

Besoin de changer d'air, envie de découvrir de

vacances à l'étranger. Avant de partir, petit écapitulatif... histoire de partir l'esprit léger, en toute

la limite des tarifs français, en présentant vos remplacement)... A votre retour de vacances, vous d'assurance maladie (ou votre certificat de pourrez éventuellement vous faire rembourser, dans Vous avez oublié votre carte européenne actures à votre caisse française d'Assurance

Siège Social: 15 rue des Tilleuls 67 600 EBERSHEIM Agence: 16 rue du Printemps 68100 MULHOUSE Tél: +33 (3) 88 85 74 29 ou 03 89 42 49 63

Fax: +33 (9) 72 23 07 19 Mail: contact@eval-voyages.com Web: www.eval-voyages.com

RCS Colmar TI520921032 - APE 7912Z RCP ALLIANZ IARD n° 086,880,486 Immatriculation ATOUT France IM067100022 Agrément Jeunesse et Sports 0670RG0445 Accrédidation IATA 20-2 65243





Sarl EVAL au capital de 30.000 EUR





VOUS PARTEZ HORS D'EUROPE

remboursés par votre caisse d'Assurance Maladie, sous Hors d'Europe, les soins reçus à l'étranger peuvent être certaines conditions.



Pays signataire d'une convention

convention est différente. de Sécurité sociale avec la France (2), mais chaque Plusieurs pays non européens ont signé une convention

AVANT DE PARTIR

convention signée avec votre pays de destination et si savoir si vous entrez dans le champ d'application de la Consultez votre caisse d'Assurance Maladie, pour vous avez des formalités à accomplir.

FRAIS MEDICAUX*, ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES*

Si vous entrez dans le champ d'application de la charge sur place, selon les tarifs en vigueur dans le pays convention, vos frais médicaux* peuvent être pris en indemnités journalières* Vous pouvez percevoir, sous certaines conditions, des



d'une convention Pays non signataire

Sécurité sociale avec la France, certains frais médicaux* peuvent être remboursés, sous certaines conditions. Dans les pays qui n'ont pas signé de convention de

FRAIS MEDICAUX

En cas de soins urgents et imprévus, vous devez les payer sur place

caisse peut, éventuellement, vous rembourser à votre en vigueur en France. retour de vacances, dans la limite des tarits forfaitaires Conservez tous vos justificatifs de dépenses : votre

CAD

4

Européen, ou en Suisse. l'Union Européenne, de l'Espace Economique Si vous partez dans un pays membre de

Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède. Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, l'Espace Economique Européen (EEE) : Allemagne Liste des pays de l'Union Européenne (UE), et de

Montenégro, Niger, Nouvelle Calédonie, Philippines, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Monaco, sécurité sociale avec la France : Algérie, Andorre, Tunisie, Turquie. Polynésie, Québec, San Marin, Sénégal, Serbie, Togo Etats-Unis, Gabon, Israël, Japon, Jersey, Macédoine, Cap-Vert, Chili, Congo, Corée, Côte d'ivoire, Croatie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Canada

*Frais médicaux : frais engagés pour des soins 'hôpital, analyses...) (médicaments, consultations chez le médecin, séjour à

en cas de maladie, de matemité, de patemité, d'accident compenser la perte de salaire pendant un arrêt de travail du travail, ou de maladie professionnelle *Indemnités journalières : sommes versées pour

INDEMNITES JOURNALIERES

En cas d'arrêt de travail, vous ne pouvez pas recevoir d'indemnités journalières*

contrat d'assistance (ou d'assurance), qui garantit le sanitaire, en cas de maladie à l'étranger. remboursement des frais engages, et le rapatriement très cher. Il est donc recommandé de souscrire un Dans certains pays les frais médicaux* coûtent

LEXIQUE

(2) Liste des pays ayant passé une convention de Islande, Liechtenstein, Norvège.

Siège Social: 15 rue des Tilleuls 67 600 EBERSHEIM Agence: 16 rue du Printemps 68100 MULHOUSE

Tél: +33 (3) 88 85 74 29 ou 03 89 42 49 63 Fax: +33 (9) 72 23 07 19 Mail: contact@eval-voyages.com Web: www.eval-voyages.com











Siège Social : 15 rue des Tilleuls 67 600 EBERSHEIM Agence : 16 rue du Printemps 68100 MULHOUSE

Tél : +33 (3) 88 85 74 29 ou 03 89 42 49 63

Fax: +33 (9) 72 23 07 19 Mail: contact@eval-voyages.com Web: www.eval-voyages.com Sarl EVAL au capital de 30.000 EUR Garantie Financière APST 200 000 Euros RCS Colmar TI520921032 – APE 7912Z RCP ALLIANZ IARD n° 086,880,486 Immatriculation ATOUT France IM067100022 Agrément Jeunesse et Sports 0670R60445 Accrédidation IATA 20-2 65243

